

1. Mise en œuvre de la LEO

Un des objectifs de la LEO est de diminuer l'impact de la sélection en fin de 8P, notamment grâce à la mise en place d'un système secondaire perméable. L'orientation a ainsi pris un caractère moins définitif. Mais le système reste néanmoins sélectif.

Dans une des résolutions votées à l'AGD 2013, l'apé-vaud avait mis le doigt sur les risques liés à la mise en œuvre de ce système qui se révèlent réels.

En effet, nous observons que, dans de nombreuses situations, la pression sur les enfants de 8ème année pour une orientation en VP s'est accrue, allant ainsi à l'encontre de l'intérêt des enfants.

Cette situation s'explique notamment par le manque d'information dispensée aux parents et aux élèves concernant la nouvelle organisation du secondaire, sa perméabilité et les débouchés des différentes voies du secondaire.

L'apé considère que l'école et les parents sont co-responsables de cette situation et que différentes mesures doivent être envisagées pour alléger cette pression.

C'est un changement de culture qui doit s'opérer.

C'est pourquoi, dans la lignée des résolutions votées ces dernières années, l'apé-Vaud demande :

- au Département
 - o de mettre en lumière les bonnes pratiques des établissements qui parviennent à mettre en œuvre une réelle perméabilité (p. ex. via des statistiques),
 - o de clarifier dès que possible les conditions de certification des deux voies, et de veiller à concevoir, en particulier pour la VG, un certificat clair et explicite, mettant en lumière les connaissances et les compétences acquises par les élèves au cours de leur parcours,
 - o de concevoir une documentation ad hoc permettant, dès la 7^{ème} année, que les enseignants et les établissements donnent aux parents et aux élèves une information claire et complète sur l'organisation du secondaire, sa perméabilité et les débouchés des différentes voies,
- aux établissements
 - o d'informer tous les élèves avant l'orientation de fin de 8^{ème} P. sur toutes les options, spécifiques et de compétences orientées métiers,
 - o de garantir la perméabilité des filières et des niveaux, conformément à l'esprit de la loi (passage d'une filière à l'autre, passage d'un niveau à l'autre, possibilité de suivre une option spécifique pour les élèves de VG),
 - o de mettre en place dans la pratique des outils facilitant ces passages (par des appuis p.ex.).

De son côté l'association veillera à encourager les parents à ne pas alimenter le stress de leurs enfants par leurs propres inquiétudes.

A cette fin, l'apé-Vaud s'engage à travailler avec ses différents interlocuteurs pour qu'une information complète et équilibrée parvienne aux parents, concernant les perspectives de formation des jeunes à l'issue du secondaire.